

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 31 mars 2022

à laquelle étaient présents :

Président de Séance : M. Antoine HOAREAU.

Membres présents : (10) M. BERTHIER, Mme AKPINAR-ISTIQAM, Mme CHOLLET, Mme JACQUEMARD, Mme HERVIEU, Mme VIAN, M. FOUSSET, M. FOUILLOT, M. JASPART, M. HOAREAU.

Membres excusés représentés : (4) M. REBSAMEN représenté par M. HOAREAU, M. MEZUI représenté par M. BERTHIER, Mme GINDRE représentée par Mme AKPINAR-ISTIQAM, Mme LECOMTE représentée par Mme VIAN.

Membres excusés : (3) Mme VINDY, M. AVENA, Mme TENENBAUM.

Date de convocation : 25 mars 2022.

Délibération n° : 10-2022

Objet : Aides facultatives - Secteurs sociaux général et gérontologique - compte rendu des mois de juillet à décembre 2021

Le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Dijon attribue tous les mois des secours, au titre de ses attributions facultatives, qui font l'objet, pour la majeure partie d'entre eux, d'un passage devant la Commission Hebdomadaire d'Attribution des Aides (CHAA).

Conformément au règlement intérieur du Conseil d'Administration, il doit en être rendu compte régulièrement aux administrateurs de l'établissement.

Les montants des secours attribués par le service social général et par le service gérontologique s'élèvent à :

Années	Service social général	Nombre d'aides attribuées	Montant moyen alloué	Service social gérontologique	Nombre d'aides attribuées	Montant moyen alloué
1er semestre 2021	122 969,97 €	1032	119,15 €	28 245,64 €	188	150,24 €
2e semestre 2021	109 087,19 €	935	116,67 €	25 305,78 €	167	151,53 €
Total 2021	232 057,16 €	1967	117,97 €	53 551,42 €	355	150,85 €
Total 2020	245 074,23 €	2 327	105,31 €	45 021,62 €	359	125,41 €
Total 2019	215 293,64 €	2386	90,23 €	38 153,13 €	268	142,36 €
Total 2018	201 136 €	2327	86,00 €	45 511,24 €	306	142 €
Total 2017	207 145,04 €	2274	91 €	41 189,80 €	312	132 €

La nature des aides se décline comme suit :

• pour le premier semestre 2021

Nature des Aides	Service social général				Service social gérontologique			
	Montant	%	Nombre	Montant moyen alloué	Montant	%	Nombre	Montant moyen alloué
Subsistance	74 984 €	61	746	100,51 €	11 870 €	42	111	106,94 €
Logement	28 413,22 €	23	118	240,79 €	12 660,79 €	45	49	258,38 €
Santé-Handicap	2 639,89 €	2	13	203,07 €	308,95 €	1	2	154,48 €
Autres*	16 932,86 €	14	155	109,24 €	3 405,90 €	12	26	130,99 €

• pour le second semestre 2021

Nature des Aides	Service social général				Service social gérontologique			
	Montant	%	Nombre	Montant moyen alloué	Montant	%	Nombre	Montant moyen alloué
Subsistance	68 230,00 €	63	675	101,08 €	10 585,00 €	42	109	97,11 €
Logement	24 390,89 €	22	121	201,58 €	7 997,50 €	32	28	285,63 €
Santé-Handicap	2 379,87 €	2	10	237,98 €	1 292,70 €	5	6	215,45 €
Autres*	14 086,43 €	13	129	109,20 €	5 430,58 €	21	24	226,27 €

* : comprend les aides relatives aux frais de formation, frais de restauration (Clos Chauveau), frais d'assurances, frais obsèques, aides aux sinistrés, aides remboursables, frais de transport, etc.

Au cours de l'année 2021 ce sont 285 608,58 € redistribués au titre des aides financières facultatives pour les deux services sociaux. Ce montant est en baisse sensible de - 1,54 % par rapport au montant des aides financières facultatives pour les deux services redistribués au cours de l'année 2020 soit 290 095,85 €.

Au cours du 2nd semestre 2021 ce sont 134 392,97 € redistribués au titre des aides financières facultatives pour les deux services sociaux. Ce montant est en baisse de - 11,125 % par rapport au montant des aides redistribués au cours du 1er semestre de l'année 2021, soit 151 215,61 €.

Au cours du 2ème semestre 2021, et en comparaison avec le 1er semestre 2021, le nombre d'aides distribués diminue, ainsi que le montant moyen de l'aide alloué.

Suite à la crise sanitaire et dès le premier confinement, les montants redistribués au titre des aides financières facultatives pour les deux services sociaux avait fortement augmenté. Un changement avait été également observé concernant la nature des aides sollicitées avec une forte proportion de besoins de première nécessité en nette augmentation au second semestre 2020 pour le public de 18 à 62 ans et les besoins liés au logement pour les 62 et plus.

En 2021, les montants redistribués pour les deux services sont en baisse, de même que le nombre d'aides total, en revanche le montant moyen alloué est en augmentation de + 12,02 % pour le service social général et de + 20,28 % pour le service gérontologique.

Les aides à la subsistance représentent 58 % des aides redistribués pour les deux services en 2021, contre 65 % en 2020.

Plus précisément de juillet à décembre 2021 service social général :

➤ **le profil des bénéficiaires** : 48 % des demandes concernent des personnes âgées entre 31 et 50 ans et 36 % des demandes concernent des personnes âgées entre 51 et 62 ans. 23 % des demandeurs n'ont aucune ressource et 62 % ont des revenus < 350 €.

Plus précisément de juillet à décembre 2021 service social gérontologique :

➤ **le profil des bénéficiaires** : 26 % des demandeurs ont des revenus inférieurs à 500 €, et 72 % inférieurs à 750 €, soit en dessous du minimum vieillesse.
31 % des bénéficiaires des aides ont moins de 65 ans, soit avant l'âge d'ouverture des droits à la retraite.

Concernant les deux services sociaux :

Plus de 4 bénéficiaires sur 5 vivent seuls.

Si la mixité hommes/femmes caractérise le public aidé par le service social général, le public aidé par le service social gérontologique est composé aux 4/5 (85 %) par des femmes.

Le Conseil d'administration prend acte des éléments communiqués.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

Ressources internes : 1